



Institut

Marie Immaculée-Montjoie

École fondamentale et École primaire

Rue des Résédas, 47 - 51 – 1070 Anderlecht

☎ 02/520.29.33 - 📠 02/523.04.30

Liste du matériel 2017-2018

3^e maternelle

Voici la liste du matériel qu'il est vivement conseillé d'avoir dès le premier jour d'école !

Ce qu'il faut aux élèves :

- Une boîte à tartines pour midi avec tartines et 1 bouteille d'eau avec le prénom de l'enfant ou une gourde avec le prénom de l'enfant.
- 2 paquets de lingettes
- Un cartable **marqué (pas de cartable à roulettes)** format A4 avec 2 bretelles (min. 20x30cm)
- 6 gros tubes de colle **Pritt** (43 g)
- 1 trousse vide
- 1 farde cartonnée à 3 rabats
- 1 classeur format 32 x 30 cm (A4) (± 8 cm)
- 12 crayons de couleur "BIC"
- 12 gros marqueurs "BIC"
- Une boîte de mouchoirs en papier pour l'année
- Pantoufles de gymnastique **blanches** marquées (sans lacets)
- PAS DE CHIPS (ou autres biscuits d'apéritif) – PAS DE BONBONS – PAS DE CHEWING-GUM
- Collations saines : Lu : yaourt / Ma : fruit / Mer : céréales / Jeu : fruit / Ven : biscuit

A noter :

Des sorties de classes sont organisées régulièrement avec un BUT PEDAGOGIQUE, le projet est exploité en classe. Ces sorties sont donc OBLIGATOIRES.

Tous les paiements se font obligatoirement par virement bancaire via factures sur base du bon de commande.

Pour les 3^e maternelle : piscine (le bonnet est fourni par l'école).

- 1 **sac à dos** sans corde (Decathlon), maillot une pièce et essuie + cape de pluie (le tout marqué). **Participation obligatoire** sauf avis médical (voir règlement d'ordre intérieur).

Payement de la piscine par trimestre.

Tous les vendredis après-midi, nous allons à la piscine. Votre enfant doit savoir s'habiller et se déshabiller TOUT SEUL en 15 minutes. Nous vous invitons donc à le munir de vêtements adaptés et de chaussures faciles à enlever.

Rappel :

- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants fiévreux ne sont pas acceptés à l'école et les médicaments ne seront donnés qu'avec une prescription médicale.
- Conformément à la Loi scolaire, en présence de poux ou de lentes, l'enfant ne peut fréquenter l'école jusqu'à guérison complète.

En cas de nécessité, un passage obligatoire au Centre de Santé sera exigé.

- Anniversaires : en projet avec le PSE, nous n'accepterons que les cakes pour les anniversaires, pas de sachets de bonbons mais petites surprises autorisées.

Modification importante de notre projet d'établissement :

Dans le cadre de la lutte contre l'obésité et sur recommandation du Centre de Santé, nous vous informons que notre équipe éducative a modifié le volet santé de son projet d'établissement 2017-2020 qui précise dorénavant au point E : ***"Dans cet esprit, chaque enfant de l'école consommera de l'eau comme boisson unique. Les berlingots de jus et autres boissons sucrées ne sont pas autorisés."***

Vous comprendrez donc qu'à partir du 1^{er} septembre 2017, il sera interdit d'apporter d'autres boissons que de l'eau ou du lait.

Nous vous remercions de nous soutenir dans notre démarche et de respecter scrupuleusement cette nouvelle disposition.

Merci.